



St-Cergue, le 30 avril 2012

PREAVIS MUNICIPAL No 14/2012

Concernant une demande de crédit de Fr. 324'000.- destinée à la remise en état de la décharge En Bournessaint, dont Fr.149'050.- à la charge de St-Cergue, amorti sur une durée de 10 ans

Déléguée municipale : Cornélia Gallay

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

But

Le but du présent préavis est d'octroyer à la Municipalité un crédit pour le financement de la stabilisation et de la remise en état définitive de la décharge En Bournessaint.

Exposé des motifs

La décharge En Bournessaint a été autorisée en 1987 par le canton pour des dépôts inertes. Le projet de remise en état de la décharge a débuté en 2007 en étroite collaboration avec les services de l'Etat. Les investigations ont abouti au présent préavis qui concerne les travaux nécessaires à remodeler le terrain, afin d'éviter tout glissement futur et à reboiser la décharge, dans le but de rendre ce secteur définitivement à la forêt. Les talus à forte pente seront atténués. Deux paliers constitués de caissons en troncs seront réalisés. La stabilisation sera supervisée par le bureau d'ingénieur Peitrequin.

Coûts des travaux

Le coût global de la remise en état est devisé à Fr. 299'980.- HT.

L'Etat de Vaud participe avec un taux de subvention de 60% aux coûts de stabilisation, de remodelage du talus, des caissons en pied de talus et les honoraires d'ingénieurs liés à ces travaux.

Le reboisement dans le cadre de la remise en état de fin d'exploitation de la décharge est à la charge de la Commune de St-Cergue.

Répartition des coûts	total HT	Canton	St-Cergue
Stabilisation et remise en état	250'000.-	150'000.-	100'000.-
Honoraires	19'980.-	11'988.-	7'992.-
Plantations	30'000.-		30'000.-
Total HT	299'980.-	161'988.-	137'992.-
TVA	24'000.-	12'960.-	11'040.-
Total TTC	323'980.-	174'948.-	149'032.-

Conséquences financières pour la commune

Les coûts arrondis de la demande de crédit de montant à Fr. 324'000.-.
 Les coûts arrondis pour la commune s'élèvent à Fr. 149'050.-:
 Le montant de Fr. 149'050.-- sera financé par la trésorerie courante.
 Il sera amorti sur 10 ans.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,
 Vu le préavis de la Municipalité
 Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
 Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remise en état de la décharge de Bournessaint**
- **d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 324'000.--**
- **de financer ce montant de la manière suivante**
Fr. 174'950.-- par la subvention cantonale liée à l'assainissement
Fr. 149'050.-- par la trésorerie courante
- **d'amortir l'investissement net de Fr. 149'050.-- sur une période de 10 ans**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 7 mai 2012

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

T. Magnenat

F. Vol